

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 12 septembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 13-04 du 12 septembre 2019

### TRAVAUX DE RÉNOVATION DE DEUX CARRIÈRES ÉQUESTRES AU CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON À LA COURNEUVE – AVENANT AU MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE ENVIRONNEMENT TP.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté interministériel portant désignation du site « Natura 2000 – Sites de Seine-Saint-Denis » du 26 avril 2006,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

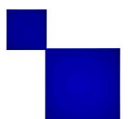
Vu la concession de service public du 12 avril 2018 pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges Valbon à La Courneuve entre le Département et l'UCPA Sport Loisirs,

Vu le marché de travaux N°20199300002563 notifié le 10 avril 2019 à l'entreprise ENVIRONNEMENT TP,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des travaux de rénovation de deux carrières équestres au centre équestre Georges Valbon à La Courneuve pour un supplément de 25 650 euros HT, soit 30 780 TTC, portant le montant du marché à 197 386 euros HT, soit 236 863,20 euros TTC ;



- APPROUVE l'avenant au marché, dont projet ci-annexé à conclure avec l'entreprise « Environnement TP » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*